

EHPAD Thiers et Les balcons de la Fontonne

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions

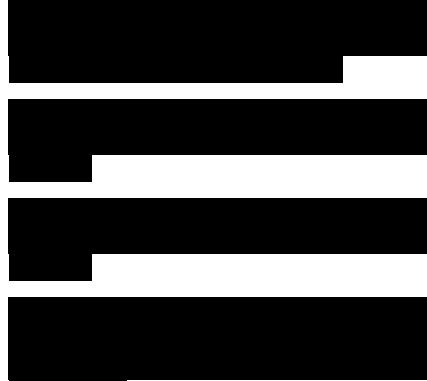
Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Revenir à la capacité autorisée par l'ARS et le Conseil départemental ou informer les autorités sur les changements importants dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement conformément à l'article L. 313-1 du CASF.	E1	A notification des mesures définitives	[REDACTED]	<p>Levée de l'injonction</p> <p>Les points relatifs au transfert du lit de Thiers vers BLF et les 5 lits d'HT vont faire l'objet d'un échange spécifique avec la délégation départementale des Alpes-Maritimes)</p>
2	Intégrer la question des fausses routes et des aliments susceptibles de les déclencher dans la commission des menus en mobilisant l'expertise nécessaire (médecins et orthophonistes en particulier).	E4	3 mois	[REDACTED]	<p>Maintien</p> <p>(attente prochaine commission des menus)</p>

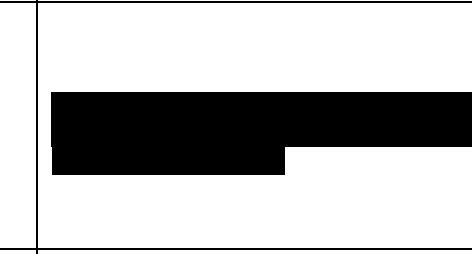
Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
3	Sécuriser les lieux de stockage (pour les deux EHPAD), les locaux techniques et les pièces donnant lieu à des travaux de rénovation (pour l'EHPAD Thiers) afin d'assurer la sécurité des résidents.	E7 , E14 et E17	A notification des mesures définitives		<p>Maintien</p> <p>La réponse apportée concernant l'armoire SSI n'est pas satisfaisante.</p> <p>Dans l'attente du retour du service sécurité sur ce point.</p> <p>L'ARS et le CD recommandent la mise en place d'une évaluation régulière de la sécurisation des locaux (sur un rythme trimestriel par exemple) par désignation d'un responsable de la thématique avec traçabilité écrite de l'évaluation et des actions à mener</p>
4	Mettre en place, au sein de l'EHPAD Thiers, un système d'appel malade opérationnel et fiable afin d'assurer la sécurité des résidents ; assurer un audit régulier des installations (opérationnalité / accessibilité) ; tester régulièrement le délai de réponse aux appels dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles.	E11	3 mois		<p>Maintien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre le plan d'action de la qualité actualisé. - Dans le cadre de la sensibilisation aux équipes, communiquer la feuille d'émargement des participants.

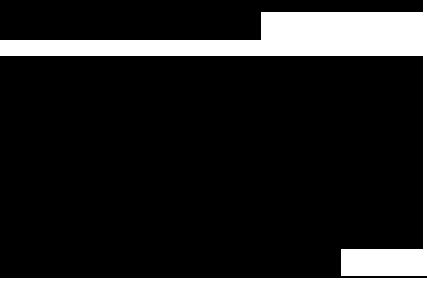
Prescriptions

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Rédiger en annexe du projet d'établissement du centre hospitalier un projet d'établissement propre aux deux EHPAD qui respecte les attendus de l'article L311-8 et aux articles D311-38-3 et 4 du Code de l'action sociale et des familles et permette d'identifier leurs modalités d'articulation. Le décliner en fiches actions par thématique pour une meilleure effectivité de sa mise en œuvre : par exemple, bientraitance, thérapies non médicamenteuses, prise en charge et nouvelles technologies, articulation entre services ...).	E2 et R3	6 mois		Maintien Dans l'attente de la transmission du projet d'établissement actualisé propre aux 2 EHPAD
2	Adapter le système d'information aux besoins spécifiques du secteur médico-social et s'assurer que l'ergonomie de l'outil lui permet une appropriation facile par les aides-soignants au cœur de la prise en charge en Ehpad.	E3	6 mois pour proposer une solution.		Maintien Dans l'attente de la transmission du plan d'action définit dans le cadre du COPIL SI
3	Sécuriser les accès des escaliers des deux EHPAD.	E5	6 mois		Maintien Dans l'attente de la sécurisation effective

4	<p>Communiquer les résultats légionnelles de l'année 2023-2024 ainsi que le suivi de température des 6 derniers mois pour l'EHPAD Thiers.</p>	E6	1 mois		<p>Maintien</p> <p>Compléter le plan de surveillance des températures conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er février 2010 (à mettre en œuvre immédiatement).</p> <p>Respecter les températures maximales de 50°C aux points d'usage destinés à la toilette conformément à l'arrêté du 30 novembre 2005 (à mettre en œuvre immédiatement).</p>
5	<p>Réaliser un état des lieux des mesures à mettre en place au sein de l'EHPAD Thiers pour assurer un cadre de vie aux résidents qui permette d'assurer leur sécurité, leur bien-être physique et moral puis transmettre un plan d'action à court, moyen et long terme pour remédier aux dysfonctionnements constatés. 6 mois pour l'état des lieux et les premières actions urgentes (nettoyage des locaux et mobiliers ; mise en place de dispositif permettant de respecter l'intimité dans les chambres doubles ; sécurisation des fenêtres quand nécessaire ; réparation ou au remplacement du mobilier...) et inscrire la personnalisation des chambres à l'ordre du jour du CVS de l'EHPAD Thiers et travailler ce point avec les résidents et leurs familles.</p>	E8, E9 et E10	6 mois		<p>Maintien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'attente de la transmission de l'état des lieux et du plan d'action. La prescription ne pourra être levée qu'à la réalisation effective. - Transmettre la facture de bon de commande des séparateurs pour les chambres.

6	S'assurer, pour les deux EHPAD, de l'acculturation du personnel à la thématique « respect de l'intimité des résidents » et proposer des formations conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles en lien avec les recommandations du volet « qualité de vie en EHPAD ».	E10 et R16	6 mois		Maintien Transmettre une attestation de l'installation de paravent et la facture. Transmettre la feuille d'émargement des personnels présents lors des rappels des bonnes pratiques ainsi que ceux ayant eu la formation Transmettre le plan de formation
7	Sécuriser l'ensemble des accès de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne.	E12	3 mois		Maintien Dans l'attente de la réalisation de l'état des lieux et des actions à mener
8	Désencombrer les issues de secours et l'accès aux escaliers de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne.	E13 et E14	Dès notification des mesures définitives		Levée
9	Ranger dans les locaux adéquats le matériel de l'établissement et s'assurer que les parties communes sont libres de tout obstacle pour assurer la sécurité des déplacements des résidents ; des personnels et de leurs familles au sein de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne.	E18	3 mois		Levée
10	Mener avec le CVS une réflexion sur les axes d'amélioration à mener pour assurer la convivialité de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne.	E19	6 mois pour un plan d'action avec échéancier.		Maintien Dans l'attente du plan d'actions

11	<p>Stabiliser les équipes IDE et AS de l'EHPAD Thiers en intégrant à l'effectif les postes nécessaires pour faire face à l'absentéisme programmé ou non.</p>	E20	6 mois		<p>Maintien Dans l'attente des éléments de preuve sur la stabilisation des équipes</p>
12	<p>Sécuriser la fonction soignante au sein de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne en mettant en place un dispositif de veille et de suivi du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (amplitude ; temps de coupure) et aux dispositifs de formation et de montée en compétence.</p>	E21	6 mois		<p>Levée</p>
13	<p>Compléter les dossiers du personnel (diplômes, traçabilité du casier judiciaire...) des EHPAD et adresser à échéance un tableau récapitulatif comportant pour chaque personnel à l'effectif le diplôme de l'agent et la traçabilité de la consultation du casier judiciaire avec la date de celle-ci.</p>	E22	3 mois		<p>Maintien Dans l'attente de la transmission du tableau récapitulatif</p>
14	<p>Aménager la terrasse extérieure pour en faire un lieu d'activité et de détente confortable et sécurisé.</p>	E23	1 an		<p>Maintien</p>

15	Assurer la présence des effectifs intervenants au PASA afin de limiter le fonctionnement dégradé notamment les après-midi, et le nombre de jours de fermeture pour une prise en charge adaptée et de qualité.	E24	6 mois		Maintien
16	Mettre en place un projet de service qui tienne compte du caractère séquentiel du séjour et de l'objectif d'une diminution ou de la disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour être compatible avec le retour dans une unité traditionnelle. Nouer des relations avec les établissements qui possèdent des unités en capacité d'accueillir les résidents en aval (UVP / UCC) et réfléchir à la création d'une UVP au sein des Ehpad rattachés au centre hospitalier.	E25	6 mois		Maintien Dans l'attente de la transmission du projet de service
17	Formaliser le temps de pause dans l'organisation du travail de chaque poste d'ASG et l'organiser préférentiellement lors de la présence des personnels qui interviennent ponctuellement dans l'UHR pour garantir la présence de deux personnels au sein de l'unité.	E26	3 mois		Maintien Dans l'attente de la transmission des fiches de poste
18	Conformément à l'article L311-3 et D312-155-0 du CASF, mettre en place pour tous les résidents de l'UHR un projet de vie et de soins en équipe pluridisciplinaire impliquant le résident et/ou les familles.	E27	6 mois		Maintien Dans l'attente de la formalisation des projets de soins

Recommandations

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Rendre lisible les organigrammes propres à chaque Ehpad en assurant une mise à jour et en indiquant notamment les fonctions de l'équipe de direction.	R1	3 mois		Maintien Dans l'attente de la transmission du document.
2	Formaliser les comptes rendus des CODIR propres aux deux EHPAD pour améliorer la traçabilité des actions et donc l'efficience de ces réunions.	R2	3 mois		Maintien Dans l'attente de la transmission des 3 derniers comptes rendus.
3	Poursuivre la réflexion en filière en veillant à déployer au sein des deux EHPAD les outils nécessaires à la prise en charge des résidents (UVP / hôpital de jour...).	R4	6 mois		Maintien Dans l'attente de la transmission d'un document faisant éventuellement partie de la réflexion mener sur la gouvernance afin de mieux les structurer.

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
4	Mettre en place l'accès à un avis psychiatrique pour les MEDCO des deux EHPAD et en particulier pour celui des Balcons de la Fontonne en mobilisant par exemple les ressources des secteurs rattachés au groupe hospitalier.	R5	3 mois	Maintien Dans l'attente de la transmission de la procédure
5	Intégrer les deux Ehpad dans le champ d'intervention de l'astreinte de la filière gériatrique afin d'éviter le passage aux urgences des personnes âgées et de diminuer le risque d'hospitalisation.	R6	6 mois	Maintien

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
6	Mener une réflexion en équipe pluridisciplinaire et en articulation avec les CVS <ul style="list-style-type: none"> - Sur la proposition d'un plat de substitution - Servir les repas à l'assiette et non dans des barquettes - Sur la circulation de l'information afin de s'assurer de la prise de repas des résidents - Sur les temps de repas afin que ce soit un moment de plaisir. 	R7 et R8	6 mois	
7	Proposer des alternatives aux plats et des suppléments à ajuster selon les besoins.	R9	6 mois	
8	Mettre des cales pieds à tous les fauteuils roulants de l'EHPAD Les Balcons de la Fontonne.	R10	1 mois	
9	Evaluer les matériels manquants pour les EHPAD afin d'améliorer la qualité de vie au travail des personnels (exemple des rails au plafond) et de rendre un service de meilleur qualité aux résidents (ex : matériaux pour l'ergothérapeute / cales-pieds / véhicule pour les sorties...) en veillant à mutualiser ce qui peut l'être entre les deux sites.	R11	6 mois	

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
10	Fournir à chaque personnel des EHPAD un DCET pour pouvoir répondre en cas de nécessité aux appels malades et interagir efficacement avec le reste de l'équipe.	R12	1 mois	Maintien Transmettre l'audit et la factures du matériel.
11	Stabiliser le sol, investir l'espace extérieur et délimiter les espaces dévolus aux résidents et au personnel (EHPAD Thiers).	R13	6 mois	Maintien Transmettre l'étude des sols réalisés par l'équipe travaux.
12	Procéder à un audit du système de climatisation notamment le ratio climatiseur/superficie au sein de l'EHPAD Thiers.	R14	3 mois	Maintien (attente de l'installation)
13	Nettoyer les zones non accessibles au public et tout particulièrement « l'économat sec » de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne puis veiller à inscrire ces zones dans le périmètre d'intervention du prestataire de service.	R15	1 mois	Maintien
14	Prodiguer les soins infirmiers en chambre ou en salle de soins.	R16	A notification des mesures définitives	Levée Ce point doit être rappelé et audité régulièrement par l'encadrement

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
15	Proposer un plan de rénovation des parties collectives avec un échéancier de réalisation pour l'EHPAD les Balcons de la Fontonne.	R17	6 mois	Maintien Dans l'attente de l'audit
16	Rénover les éléments de signalétique qui sont dégradés au sein de l'EHPAD Les Balcons de la Fontonne afin que résidents, familles et personnels puissent s'orienter facilement.	R18	6 mois	Maintien Dans l'attente du plan de rénovation
17	Mettre en place des réunions, moments d'échange, afin de fédérer les équipes autour d'un projet afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des résidents de l'EHPAD Thiers.	R19	3 mois	Maintien Dans l'attente
18	Revoir l'organisation des interventions du prestataire et des ASH afin de faire cesser le glissement des tâches au sein de l'EHPAD Thiers.	R20	3 mois	Maintien En l'absence de modification de l'organisation, aucun élément n'a été apporté sur la cessation du glissement de tâche.
19	Organiser les plannings en décalé de façon à disposer d'un temps de transmission intégré dans le temps de travail, le matin.	R21 et R30	6 mois	Maintien Dans l'attente de la transmission d'un planning intégrant les temps de transmission.

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
20	Inscrire l'animatrice de l'EHPAD les Balcons de la Fontonne dans une démarche de formation adaptée à l'animation auprès de personnes âgées afin de lui garantir les compétences techniques nécessaires à la réalisation de ses missions.	R22	6 mois	Maintien Dans l'attente de justificatif attestant la réalisation de la formation
21	Conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, il convient d'assurer la continuité des différentes actions en faveur de la vie sociale des résidents en cas d'absence de l'animatrice au sein des Balcons de la Fontonne.	R23	6 mois	Maintien
22	Organiser des sorties extérieures à échéance régulière pour permettre à un plus grand nombre de résidents d'y bénéficier particulièrement à l'EHPAD « Les Balcons de la Fontonne ». Etudier la possibilité d'acquérir un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite ; le mutualiser avec l'EHPAD Thiers ou le Centre Hospitalier.	R24	6 mois	Maintien
23	Rédiger des fiches de poste à jour et les faire signer par chaque salarié.	R25	3 mois	Maintien Dans l'attente de la liste des personnels ayant signé leur fiche de poste.

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
24	Prévoir l'organisation d'activités thérapeutiques individuelles au regard des évaluations des besoins des résidents du PASA et les inscrire dans leur projet personnalisé.	R26	6 mois	Levée
25	Réviser et actualiser l'ensemble des procédures et conduite à tenir concernant les chutes et contention.	R27	6 mois	Maintien Dans l'attente de la transmission des procédures actualisées
26	Reprendre le projet de service 2017-2021, faire un bilan des actions réalisées dans l'intervalle et poursuivre ou actualiser les actions restant à mener en prenant en compte l'objectif de réaliser des séjours séquentiels, insérer la stratégie de l'UHR dans une stratégie plus vaste intégrant l'offre et les projets des deux EHPAD (PASA ; PASA de nuit et UVP) et l'offre territoriale pour la prise en charge des personnes âgées avec troubles neuro-évolutifs (UCC et UVP des EHPAD hors GH).	R28	6 mois	Maintien Dans l'attente de la transmission du projet de service actualisé
27	Consacrer dans le livret d'accueil un chapitre particulier à l'UHR en s'inspirant par exemple des éléments présents sur le site Internet de l'établissement et expliciter l'objectif de réaliser des séjours séquentiels.	R29	6 mois	Maintien Dans l'attente de la transmission du livret d'accueil actualisé

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
28	Formaliser la prise en charge en UHR en particulier pour les thérapies non médicamenteuses (planning d'activité à mettre en place et à porter à la connaissance des équipes et des familles).	R30	1 mois	Maintien Dans l'attente de la transmission des éléments de preuve
29	Faire distribuer les traitements médicamenteux à l'UHR par du personnel infirmier, en particulier pour sécuriser la distribution des médicaments à marge thérapeutique étroite.	R31	3 mois	Maintien Dans l'attente de la procédure actualisée relative au circuit du médicament
30	Mener une réflexion pour rendre l'UHR chaleureux et convivial. Mettre en place une signalétique permettant de favoriser l'orientation des résidents et assurer un niveau de luminosité adéquat.	R32	6 mois	Maintien Dans l'attente du plan d'actions